



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 février 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 7 février 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux que le Conseil de sécurité a menés en novembre 2018 sous la présidence de la Chine (voir annexe).

Le document a été établi par la Mission permanente de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la République populaire de Chine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Ma Zhaoxu**



Annexe à la lettre datée du 7 février 2019 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de la Chine (novembre 2018)

Introduction

En novembre 2018, sous la présidence de la Chine, le Conseil de sécurité a tenu 35 séances publiques et consultations, adopté six résolutions et publié sept déclarations à la presse.

Afrique

Burundi

Le 21 novembre, le Conseil a entendu des exposés de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, Michel Kafando, et du Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, Jürg Lauber (Suisse). Présentant les derniers faits survenus dans le pays sur les plans politique et humanitaire et en matière de sécurité et des droits de la personne, M. Kafando a indiqué que la situation demeurait fragile et qu'il fallait à présent que l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et les autres partenaires examinent la meilleure façon d'aider le Burundi à sortir de la crise. Décrivant la mission qu'il avait faite au Burundi au début du mois, M. Lauber a indiqué que la situation demeurait calme dans l'ensemble, mais a souligné que le développement socioéconomique du pays continuait de requérir une attention plus soutenue et des efforts supplémentaires. Le représentant du Burundi a également fait une déclaration devant le Conseil.

République centrafricaine

Le 15 novembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution [2446 \(2018\)](#), par laquelle il a prorogé jusqu'au 15 décembre 2018 le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) tel qu'énoncé dans la résolution [2387 \(2017\)](#). Les membres du Conseil ont fait des déclarations dans lesquelles ils ont exprimé leurs vues au sujet de la prorogation du mandat de la MINUSCA.

Le 18 novembre, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il a condamné l'attaque menée contre une base opérationnelle temporaire de la MINUSCA le 16 novembre, qui s'était soldée par la mort d'un casque bleu tanzanien. Les membres du Conseil ont redit que les attaques visant les soldats de la paix pouvaient constituer des crimes de guerre, ont rappelé à toutes les parties leurs obligations au regard du droit international humanitaire, ont réaffirmé leur soutien sans réserve à la MINUSCA et ont chaleureusement remercié les pays qui fournissaient des contingents ou du personnel de police à la Mission.

République démocratique du Congo

Le 13 novembre, la Représentante spéciale et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), Leila Zerrougui, et un représentant de la société civile de la République démocratique du Congo ont présenté au Conseil des exposés sur la situation dans le pays. La réunion publique d'information a été suivie de consultations

privées. M^{me} Zerrougui a décrit les derniers progrès faits par le Gouvernement avec le soutien de la Mission et d'autres partenaires et les difficultés sur place, notamment le nombre croissant de cas d'Ebola et la possibilité d'immixtion dans les élections par les groupes armés. Les membres du Conseil ont insisté sur la nécessité pour toutes les parties concernées de faire preuve d'un esprit patriotique et de saisir les possibilités offertes par les élections du 23 décembre 2018. Le représentant de la République démocratique du Congo a souligné que toutes les activités visant à ce que les élections du 23 décembre 2018 soient une réussite avaient été entreprises, conformément au calendrier établi.

Le 15 novembre, le Conseil a rapidement publié une déclaration à la presse dans laquelle il a vigoureusement condamné les attaques menées par des groupes armés contre la MONUSCO et a présenté leurs sincères condoléances aux familles des soldats de la MONUSCO et des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) qui avaient péri. Les membres du Conseil ont de nouveau exigé que tous les groupes armés cessent immédiatement toutes formes de violence, mettent fins à leurs activités immédiatement et de façon permanente et déposent leurs armes.

Le 21 novembre, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il s'est dit convaincu que les élections du 23 décembre 2018 étaient l'expression de la souveraineté du peuple et du Gouvernement congolais et constituaient une occasion historique d'opérer un premier transfert démocratique et pacifique du pouvoir en République démocratique du Congo, de consolider la stabilité dans le pays et d'instaurer les conditions propices à son développement. Les membres du Conseil se sont félicités des progrès accomplis sur le plan des préparatifs techniques en vue des élections ainsi que des mesures prises par le Gouvernement congolais pour financer celles-ci et ont engagé toutes les parties à participer de manière pacifique et constructive au processus électoral en vue d'en assurer le succès de manière à parvenir à un transfert pacifique du pouvoir.

Libye

Le 2 novembre, le Conseil a tenu une séance publique et a entendu un exposé de la procureure de la Cour pénale internationale, Fatou Bensouda. M^{me} Bensouda a demandé au Conseil de renforcer son appui par des mesures concrètes, en particulier pour ce qui est de l'arrestation des accusés toujours en fuite. Malgré les appels déjà lancés par les membres du Conseil et les efforts concertés de la Cour, aucune des personnes poursuivies pour des crimes commis durant les événements de 2011 en Libye n'avait été arrêtée. Les membres du Conseil ont dit qu'il était nécessaire de mettre fin à l'impunité des crimes graves afin de consolider la stabilité dans ce pays en difficulté et ont salué le rôle joué à cet égard par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Le représentant de la Libye a également fait une déclaration devant le Conseil.

Le 5 novembre, le Conseil a adopté la résolution [2441 \(2018\)](#), par laquelle il a prorogé jusqu'au 15 février 2020 les autorisations données et les mesures imposées dans la résolution [2146 \(2014\)](#), et a décidé que ces autorisations et mesures s'appliquaient en ce qui concerne les navires qui chargeaient, transportaient ou déchargeaient le pétrole, y compris du pétrole brut et des produits pétroliers raffinés que l'on exportait ou tentait d'exporter illicitement de Libye. Il a réaffirmé les mesures d'interdiction de voyager et de gel des avoirs appliquées contre les personnes et les entités dont le Comité a déterminé qu'elles se livraient ou qu'elles apportaient un appui à d'autres actes qui mettaient en danger la paix, la stabilité ou la sécurité en Libye, ou qui entravaient ou compromettaient la réussite de sa transition politique. Il a également prorogé jusqu'au 15 février 2020 le mandat du Groupe d'experts chargé de contrôler l'application des sanctions.

Le 8 novembre, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MANUL, Ghassam Salamé, a présenté un exposé au Conseil, qui a tenu ensuite des consultations privées. M. Salamé a souligné que les groupes armés à l'extérieur de Tripoli ne devaient pas tenter d'envahir de nouveau la ville. Il a préconisé la tenue d'une conférence nationale au début de 2019 suivie du lancement d'un processus électoral. Il a engagé les États Membres à appuyer les efforts faits pour lutter contre les combattants terroristes étrangers dans le sud, notamment l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL/Daech) et Al-Qaida. Les membres du Conseil ont condamné l'attaque lancée contre Tripoli et se sont déclarés satisfaits des activités menées par la MANUL, en particulier des efforts que celle-ci faisait pour promouvoir une solution politique équitable. Ils ont souligné que les solutions politiques étaient le seul moyen de parvenir à la paix en Libye. Le représentant de la Libye a insisté sur le fait que le Plan d'action des Nations Unies pour la Libye devait être effectivement appliqué. Il a de nouveau signalé les effets préjudiciables du gel des avoirs libyens et a demandé qu'un meilleur mécanisme de gestion des avoirs soit mis en place, en collaboration avec les structures libyennes auxquelles les avoirs en question appartenaient.

Paix et sécurité en Afrique : le Sahel

Le 15 novembre, le Conseil a tenu réunion publique d'information au cours de laquelle il a entendu des exposés du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Pierre Lacroix, du Secrétaire permanent du Groupe de cinq pays du Sahel, Maman Sidikou, du Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, Pierre Buyoya, et du Secrétaire général adjoint pour la politique de sécurité et de défense commune du Service européen pour l'action extérieure, Pedro Serrano. Les intervenants ont salué la force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel qui faisait un travail courageux dans des conditions difficiles et dangereuses et se sont dits préoccupés par l'attaque terroriste meurtrière dirigée en juin contre le quartier général de la force conjointe. Ils ont exhorté la communauté internationale à fournir un soutien financier à la force conjointe et ont engagé les donateurs à verser les contributions annoncées. Ils ont également fait écho à la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que la force conjointe soit inscrite dans le cadre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, ce qui la doterait d'un financement plus durable et renforcerait l'implication du Conseil dans ses activités. Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien à la force conjointe et ont expliqué leurs positions respectives sur les questions connexes. Le même jour, le Conseil a publié une déclaration à la presse sur la force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel.

Paix et sécurité en Afrique : renforcement des opérations de maintien de la paix en Afrique

Le 20 novembre, le Conseil a tenu, à l'initiative de la Chine, un débat public sur le renforcement des opérations de maintien de la paix en Afrique. Il a entendu des exposés du Secrétaire général António Guterres et du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Smaïl Chergui. Le Secrétaire général a indiqué que la collaboration étroite entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans l'ensemble de l'Afrique était devenue de plus en plus importante. Il a souligné la nécessité de renforcer les capacités de l'Afrique afin qu'elle puisse jouer pleinement son rôle dans ce contexte et d'améliorer les méthodes de financement, et a demandé que les opérations de paix sous conduite africaine agissant en vertu de pouvoirs conférés par le Conseil soient dotées de mandats forts et d'un financement prévisible, durable et souple, notamment au moyen des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, le cas échéant. M. Chergui a précisé que l'Union africaine ne ménageait aucun effort pour exécuter rapidement les activités prioritaires visant à

renforcer son partenariat avec l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix, notamment en lançant le Fonds pour la paix revitalisé le 17 novembre 2018 auquel les États membres de l'Union africaine avaient contribué 60 millions de dollars. Il a demandé au Conseil d'adopter un projet de résolution sur la nécessité pour l'Union africaine d'accéder aux quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies pour financer les opérations autorisées par le Conseil, au cas par cas. Les représentants des membres du Conseil et d'autres États Membres se sont dits fortement favorables au renforcement des capacités de maintien de la paix africaines et au renforcement du partenariat de l'Union africaine avec l'Organisation des Nations Unies.

Somalie/Érythrée

Le 5 novembre, le Conseil a entendu un exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée et a tenu des consultations privées sur les travaux du Comité. Les membres du Conseil se sont félicités des progrès accomplis dans la Corne de l'Afrique et ont engagé les pays concernés de la région à continuer de collaborer les uns avec les autres et de régler les problèmes qui subsistaient entre eux en vue de pérenniser les avancées récentes et de garantir la paix, la stabilité et la prospérité dans la région.

Le 6 novembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2442 (2018), par laquelle elle a prorogé de 13 mois l'autorisation donnée aux forces navales internationales de participer à la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes.

Le 10 novembre, le Conseil a publié rapidement une déclaration à la presse dans laquelle il a condamné dans les termes les plus énergiques l'attentat terroriste du 9 novembre 2018, qui avait tué et blessé d'innocents Somaliens. Il a exprimé sa profonde sympathie et adressé ses condoléances aux familles des victimes, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement somaliens et a souligné qu'il était impératif de traduire en justice ceux et celles qui avaient perpétré, organisé, financé ou commandité cet attentat terroriste condamnable.

Le 14 novembre, le Conseil, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, a adopté à l'unanimité la résolution 2444 (2018), par laquelle il a levé l'embargo sur les armes, les mesures d'interdiction de voyager et de gel des avoirs et les sanctions ciblées imposées contre l'Érythrée, mais a reconduit les sanctions imposées contre la Somalie et les dispositions du paragraphe 2 de la résolution 2142 (2014) jusqu'au 15 novembre 2019. Il a décidé de mettre fin au mandat du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée et de remplacer celui-ci par un Groupe d'experts sur la Somalie doté d'un mandat courant jusqu'au 15 décembre 2019. Après l'adoption de la résolution, la plupart des membres du Conseil ont pris la parole et ont estimé avec satisfaction que la résolution encouragerait la dynamique qui s'était déclenchée dans la Corne de l'Afrique. Le représentant de l'Érythrée a souligné que la levée des sanctions marquait la fin d'une période difficile pour son pays et la région. Le représentant de Djibouti s'est félicité de la levée des sanctions imposées à l'Érythrée et a engagé les membres du Conseil à veiller à maintenir la dynamique actuelle afin d'améliorer la situation dans la région. Le représentant de la Somalie a demandé de nouveau que les sanctions contre son pays soient levées.

Soudan, Soudan du Sud et Abyei

Le 15 novembre, le Conseil, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, a adopté à l'unanimité la résolution 2445 (2018), par laquelle il a décidé de proroger jusqu'au 15 mai 2019 le mandat de la Force intérimaire de sécurité

des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), de ramener l'effectif militaire maximum autorisé de la Force de 4 500 à 4 140 personnes et de porter l'effectif policier maximum autorisé de la Force de 50 à 345 personnes.

Soudan du Sud

Le 16 novembre, le Conseil a tenu une réunion publique d'information sur la situation au Soudan du Sud avec M. Lacroix, M. Chergui (par visioconférence) et la Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Phumzile Mlambo-Ngcuka. Les trois intervenants ont décrit la mission qu'ils avaient effectuée ensemble au Soudan du Sud du 7 au 9 octobre 2018. M. Lacroix a indiqué qu'après la signature de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud par les parties, des mesures de confiance avaient été mises en place et des réunions préliminaires sur l'application de l'Accord avaient été tenues, mais que de graves difficultés subsistaient. Il a demandé au Conseil et aux partenaires régionaux de faire en sorte que les responsabilités soient assumées. M. Chergui a indiqué que l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies se devaient de faire comprendre au Gouvernement la nécessité d'appliquer l'Accord au moyen de mesures coordonnées. M^{me} Mlambo-Ngcuka a souligné que les femmes devaient jouer un rôle de premier plan dès le début pour faire en sorte que les institutions soient reconstituées en prenant en compte la problématique femmes-hommes, l'accent devant être mis sur la protection des civils contre toutes les formes de violence. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction l'Accord revitalisé et ses dispositions visant à renforcer la participation des femmes, mais se sont dits préoccupés par les difficultés qui subsistaient sur le terrain. Ils ont demandé à toutes les parties de respecter sans tarder l'Accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire signé en décembre 2017, et ont engagé instamment le Conseil et l'Union africaine à veiller à ce que les responsabilités soient assumées en suivant de près l'application de l'Accord revitalisé. Le représentant du Soudan du Sud a rappelé la déclaration faite le 15 septembre 2018 par le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir, qui s'engageait à appliquer l'Accord revitalisé de bonne foi et lançait un plaidoyer en faveur du pardon et de la réconciliation au peuple sud-soudanais.

Moyen-Orient

Iraq

Le 13 novembre, le Conseil a tenu une séance publique et a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, Ján Kubiš. Présentant au Conseil le dernier rapport du Secrétaire général sur la question, M. Kubiš s'est félicité de la passation de pouvoir sans heurt et exemplaire, lors duquel les blocs politiques avaient fait preuve de la volonté de soutenir le Premier Ministre Adil Abd Al-Mahdi. Au sujet des problèmes qui n'avaient pas été réglés depuis l'invasion du Koweït par l'Iraq, il a indiqué qu'en novembre, de nombreux biens avaient été restitués et le nouveau Ministre iraquien des affaires étrangères lui avait assuré qu'il entendait régler tous les problèmes subsistants. Les membres du Conseil se sont félicités de la formation du nouveau Gouvernement iraquien et de son intention d'améliorer la vie quotidienne des Iraquiens. Ils ont engagé le nouveau Gouvernement à s'employer sans tarder à fournir des services et à procéder aux réformes nécessaires dans les domaines de la gouvernance, de l'économie et de la sécurité afin d'empêcher le retour en force de l'EIIL/Daech et l'impunité des crimes commis.

Liban

Le 21 novembre, le Conseil a tenu des consultations privées sur le rapport du Secrétaire général concernant l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et a entendu des exposés de la Coordinatrice spéciale par intérim pour le Liban, Pernille Dahler Kardel, et de la Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix, Bintou Keita. Les membres du Conseil ont exprimé de nouveau leur soutien sans réserve à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et ont condamné l'attaque dirigée contre celle-ci le 4 août 2018. Ils ont également demandé aux parties au Liban d'intensifier leurs efforts en vue de former un gouvernement largement représentatif.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 13 novembre, le Conseil a examiné, en consultations privées, la situation à Gaza au titre des questions diverses. Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Miroslav Jenča, a présenté un exposé sur la détérioration récente de la situation dans la bande de Gaza. Les efforts déployés par le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et l'Égypte avaient permis de rétablir un calme précaire. L'intervenant a souligné que toutes les parties concernées devaient n'épargner aucun effort pour éviter une autre guerre et améliorer la situation humanitaire à Gaza. Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par l'évolution de la situation à Gaza et ont engagé instamment toutes les parties concernées à faire preuve de la plus grande retenue et à ramener le calme à Gaza.

Le 19 novembre, le Conseil a tenu une séance publique et a entendu, par visioconférence, un exposé du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, Nickolay Evtimov Mladenov. M. Mladenov a rappelé que les affrontements qui s'étaient produits entre le 11 et le 13 novembre 2018 étaient parmi les plus violents que Gaza avait connus depuis le conflit de 2014. Il s'est félicité du rétablissement d'un calme précaire et a engagé toutes les parties prenantes à s'employer en priorité à le maintenir. Les membres du Conseil se sont dits inquiets de la multiplication de propos incendiaires et d'appels à la violence et ont demandé à tous les parties de garder leur calme.

La situation au Moyen-Orient (République arabe syrienne)

Le 5 novembre, le Conseil a tenu une séance publique et a entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu. M^{me} Nakamitsu a indiqué que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) avait constaté que certaines questions concernant la déclaration initiale de la République arabe syrienne sur les armes chimiques n'avaient toujours pas été résolues. La Mission d'établissement des faits de l'OIAC avait poursuivi son enquête sur l'utilisation présumée de produits chimiques toxiques comme arme à Douma et un rapport final serait publié le moment venu. Les membres du Conseil ont condamné de nouveau fermement l'emploi d'armes chimiques et l'utilisation de produits chimiques comme armes en République arabe syrienne, en soulignant que ceux qui en étaient responsables devaient répondre de leurs actes, et ont dit attendre avec intérêt le rapport final sur ce qui s'était produit à Douma. Le représentant de la République arabe syrienne a également fait une déclaration devant le Conseil.

Le 16 novembre, le Conseil a examiné, en consultations privées, la situation sanitaire en République arabe syrienne. La représentante de l'Organisation mondiale de la Santé en Syrie, Elizabeth Hoff, a rendu compte des graves problèmes que connaissait le secteur sanitaire syrien. Les membres du Conseil se sont dits

profondément préoccupés par la situation sanitaire en Syrie et ont demandé que les efforts soient intensifiés afin de remédier aux difficultés d'obtenir des soins, des médicaments et du matériel médical. Certains membres ont exhorté les parties syriennes à cesser de prendre pour cible les installations médicales et le personnel médical.

Le 19 novembre, le Conseil a tenu une séance publique et a entendu, par visioconférence, un exposé de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Staffan de Mistura. M. de Mistura a rendu compte du sommet tenu peu de temps avant à Istanbul auquel avaient participé les représentants des pays garants du processus d'Astana – Iran (République islamique d'), Fédération de Russie et Turquie – et des membres du groupe restreint sur la Syrie, à savoir l'Allemagne, l'Arabie saoudite, l'Égypte, les États-Unis, la France, la Jordanie et le Royaume-Uni. Dans la déclaration issue du sommet, les représentants ont instamment demandé la pleine application du mémorandum sur la stabilisation de la situation dans la zone de désescalade d'Edleb, qui instaurait un cessez-le-feu dans cette province, et ont demandé que la commission constitutionnelle soit convoquée avant la fin de 2018 en vue d'engager la réforme constitutionnelle qui permettrait la tenue d'élections. L'intervenant a indiqué que la résolution 2254 (2015) portait l'expression d'un ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne et disposait que le processus de transition devait être conduit et pris en main par les Syriens. L'Organisation des Nations Unies était chargée d'organiser les négociations sur le processus politique et les semaines à venir revêtaient une importance cruciale à cet égard. Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien à la convocation de la commission constitutionnelle et à l'application intégrale des résolutions du Conseil sur un règlement politique de la crise syrienne. Ils ont également demandé le maintien et le renforcement du cessez-le-feu à Edleb, en soulignant qu'il fallait tirer parti de l'impulsion imprimée par cet accord pour progresser vers une paix globale dans le pays. Le représentant de la République arabe syrienne a également fait une déclaration devant le Conseil.

Le 29 novembre, le Conseil a tenu une séance publique sur la situation humanitaire en République arabe syrienne puis des consultations privées. Durant la séance publique, la Directrice de la Division des opérations et de la communication du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Reena Ghalani, a présenté un compte rendu. Elle s'est dite préoccupée par la situation et les violences dans le nord-ouest de la Syrie, notamment par des informations selon lesquelles des obus contenant du chlore avaient été tirés sur trois quartiers peuplés dans l'ouest d'Alep. En 2018, l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires d'exécution avaient réussi à fournir une aide humanitaire à près de 5,4 millions de personnes en moyenne par mois. L'intervenante a souligné la nécessité de renouveler l'application des mesures prises aux paragraphes 2 et 3 de la résolution 2165 (2014) du Conseil de sécurité pour une nouvelle période de 12 mois. Les membres du Conseil ont échangé des vues sur la situation humanitaire générale en République arabe syrienne et ont débattu du renouvellement du mandat énoncé dans la résolution 2165 (2014) du Conseil.

La situation au Moyen-Orient (Yémen)

Le 16 novembre, le Conseil a tenu une séance d'information sur la situation au Moyen-Orient (Yémen). Il a entendu des exposés de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Martin Griffiths, du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Mark Lowcock, et du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM), David Beasley. M. Griffiths a rendu compte des efforts qu'il avait faits pour réunir les parties yéménites afin qu'elles règlent leurs différends dans le cadre des consultations qui auraient lieu en Suède dans les semaines suivantes, notamment grâce à un cadre de

négociation actualisé qui pourrait se transformer en un plan convenu de progression vers un accord de transition. Il a réaffirmé la nécessité pour les parties de se rencontrer sans conditions et a engagé toutes les parties de saisir cette occasion importante pour parvenir à un règlement politique général du conflit. Il a dit espérer qu'aucun acte et aucune omission ne viendraient compromettre la tenue des consultations yéménites en Suède. M. Lowcock a de nouveau appelé l'attention sur le fait que la grave crise économique et l'intensification du conflit risquaient plus que jamais de faire sévir la famine au Yémen. Il a réaffirmé qu'il était urgent que le Conseil donne suite aux cinq demandes qu'il avait faites dans le but de sauver des millions de vies au Yémen et d'épargner à ce pays une catastrophe tout à fait évitable. M. Beasley a indiqué que la situation au Yémen était catastrophique, la sécurité alimentaire s'étant tellement dégradée que la moitié de la population se trouvait au bord de la famine. Il a demandé à la communauté internationale d'accroître l'aide. Un représentant de la société civile a présenté ses vues sur la situation au Yémen et a lancé un appel à l'action.

Les membres du Conseil se sont de nouveau déclarés en faveur d'un règlement politique qui était la seule manière de mettre fin au conflit au Yémen, ont accueilli avec satisfaction le cadre de négociation suggéré par l'Envoyé spécial et ont demandé à toutes les parties concernées de collaborer de manière constructive avec l'Envoyé spécial à cet égard afin de reprendre les négociations en Suède le plus tôt possible. Ils ont pris note de la diminution des affrontements à Hodeida et ont exhorté toutes les parties au conflit à continuer d'apaiser les tensions. Ils se sont dits vivement préoccupés par la crise humanitaire désastreuse au Yémen, notamment la menace alarmante de la famine, ont demandé de nouveau à toutes les parties de ménager un accès humanitaire sûr, rapide, sans entrave et durable et ont appelé encore une fois à la mobilisation immédiate d'un soutien financier supplémentaire visant à répondre aux besoins humanitaires aigus et à éviter que l'économie ne se détériore davantage, notamment grâce à une injection plus rapide et plus importante de devises étrangères. Le représentant du Yémen a également fait une déclaration devant le Conseil.

Europe

Bosnie-Herzégovine

Le 6 novembre, le Conseil a tenu son débat semestriel sur la Bosnie-Herzégovine, au cours duquel le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, Valentin Inzko, a fait un exposé sur le dernier rapport de son bureau. Le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution [2443 \(2018\)](#) par laquelle il a renouvelé, pour une période de 12 mois, l'autorisation accordée à la force multinationale de stabilisation (EUFOR ALTHEA) conduite par l'Union européenne. Les membres du Conseil ont exhorté les parties à engager un dialogue constructif sur la formation rapide du gouvernement à tous les niveaux et à procéder en priorité à des réformes générales, de manière non sélective, pour le bien de tous les citoyens et conformément aux intérêts communs de la Bosnie-Herzégovine et de la région.

Ordre du jour provisoire

Le 26 novembre, le Conseil a procédé à un vote de procédure sur la proposition tendant à ce qu'il examine la question intitulée « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : violation des frontières de la Fédération de Russie ». La proposition a été rejetée par 7 voix contre 4, avec 4 abstentions.

Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

Le 26 novembre, le Conseil a tenu une séance au titre de la question intitulée « Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136) ». La Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques, Rosemary DiCarlo, a présenté un exposé. Les membres du Conseil ont engagé toutes les parties concernées à agir de manière constructive afin de parvenir à un règlement pacifique de la situation.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Le 14 novembre, le Conseil a tenu une séance d'information sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUK, Zahir Tanin, a fait un exposé sur l'évolution de la situation sur le terrain et sur le dernier rapport du Secrétaire général. Les membres du Conseil ont demandé à Belgrade et à Pristina de poursuivre le dialogue de haut niveau sous la conduite de l'Union européenne, d'appliquer les accords précédents et de s'efforcer de parvenir à un règlement mutuellement acceptable et durable afin de maintenir la sécurité et la stabilité dans la région des Balkans et dans l'ensemble de l'Europe.

Questions thématiques et autres questions

Maintien de la paix et de la sécurité internationales : renforcer le multilatéralisme et le rôle de l'ONU

Le 9 novembre, le Conseil a tenu, à l'initiative de la Chine, un débat public sur le renforcement du multilatéralisme et du rôle de l'Organisation des Nations Unies. Pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation, les chefs des principaux organismes des Nations Unies établis par la Charte – le Secrétaire général, António Guterres, la Présidente par intérim de l'Assemblée générale, Alya Ahmed Saif Al-Thani, la Présidente du Conseil économique et social, Inga Rhonda King, et le Président de la Cour internationale de Justice, Abdulqawi Ahmed Yusuf – se sont rassemblés au Conseil et ont fait des déclarations et partagé leurs vues sur le multilatéralisme et le rôle de l'Organisation. Plus de 70 pays et organisations internationales ont été représentés au débat. Les représentants des pays membres du Conseil et d'autres États Membres ont tous considéré que le multilatéralisme était indispensable. Ils ont réaffirmé leur attachement aux buts et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et ont demandé aux parties de défendre le multilatéralisme, de renforcer l'Organisation des Nations Unies et de relever ensemble les défis mondiaux.

Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

Le 8 novembre, le Conseil a tenu des consultations plénières privées sur la question des sanctions contre la République populaire démocratique de Corée, au titre des questions diverses, à la demande de la Fédération de Russie. Les membres du Conseil ont échangé des vues sur les effets qu'avaient les sanctions sur la situation humanitaire en République populaire démocratique de Corée.

Le 21 novembre, le Conseil a tenu des consultations privées. Le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), Karel J. G. Van

Oosterom, a rendu compte au Conseil des activités menées par le Comité durant la période du 30 août 2018 au 21 novembre 2018, conformément aux dispositions de l'alinéa g) du paragraphe 12 de la résolution 1718 (2006). La Directrice adjointe de la Division des opérations et de la communication en charge de l'Asie et du Pacifique du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Ingrid Macdonald, a fait un exposé sur la situation humanitaire en République populaire démocratique de Corée, y compris sur les dérogations pour raisons humanitaires et la fourniture d'aide. Les membres du Conseil ont échangé des vues sur les travaux du Comité et sur l'évolution de la situation en République populaire démocratique de Corée. Ils ont estimé qu'il était important de remédier à la situation humanitaire en République populaire démocratique de Corée, se sont félicités de la reprise du dialogue et du regain de détente observés en 2018, ont appuyé les efforts en faveur de la dénucléarisation de la péninsule coréenne et ont réaffirmé que les résolutions du Conseil de sécurité concernant la République populaire démocratique de Corée devraient être appliquées intégralement, pleinement et rigoureusement.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Le 20 novembre, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il a condamné avec la plus grande fermeté l'attaque terroriste perpétrée à Kaboul. Les membres du Conseil ont exprimé leurs sincères condoléances aux familles des victimes et au Gouvernement afghan, ont exhorté tous les États à coopérer activement avec le Gouvernement afghan et toutes autres autorités compétentes et ont réaffirmé que tous les États devaient combattre par tous les moyens, dans le respect de la Charte des Nations Unies et des autres obligations découlant du droit international, les menaces que les actes de terrorisme faisaient peser sur la paix et la sécurité internationales.

Le 24 novembre, le Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle les membres du Conseil ont condamné dans les termes les plus énergiques l'attaque odieuse et lâche lancée contre le consulat général de Chine à Karachi (Pakistan) le 23 novembre 2018 et l'attentat terroriste odieux et lâche perpétré le même jour dans un marché de la province du Khyber Pakhtunkhwa (Pakistan). Ils se sont félicités de l'intervention rapide des autorités pakistanaises, ont rappelé que l'inviolabilité des locaux des missions diplomatiques et consulaires était un principe fondamental et ont réaffirmé que tous les États devaient combattre par tous les moyens, dans le respect de la Charte des Nations Unies et des autres obligations découlant du droit international, les menaces que les actes de terrorisme faisaient peser sur la paix et la sécurité internationales.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : chefs de la police civile

Le 6 novembre, le Conseil a tenu son dialogue annuel avec les chefs de la police civile des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il a entendu des exposés du Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité, Alexander Zouev, et de trois chefs de la police civile, Unaisi Lutu Vuniwaqa de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, Awale Abdounasir de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et Serge Therriault de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti, ainsi que d'un représentant de la société civile. Les intervenants ont surtout parlé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les activités de police, de la prévention des crimes graves et de la criminalité organisée et du renforcement de l'état de droit. Les membres du Conseil ont estimé que les activités de police constituent une partie essentielle des activités de maintien de la paix des Nations Unies et ont salué la composante policière des opérations de maintien de la

paix pour leur travail. Certains ont souligné que les activités les plus importantes étaient la prise en main par les pays et le renforcement des capacités de maintien de l'ordre des pays fragiles, ainsi que l'établissement d'une stratégie claire de transfert des responsabilités aux forces nationales.
